



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2015 – AVIS AUX NAVIGATEURS N° 3

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL - LAC ONTARIO

Tolérances pour positions finales d'amarrage des navires hors dimensions utilisant l'AML

Les navigateurs sont avisés qu'une **tolérance de deux mètres** (zone acceptable) pour la position finale d'amarrage sera mise en place aux écluses 1 à 4 de la section MLO pour les navires hors dimensions (LHT plus grande ou égale à 222.5m) utilisant l'AML.

Descendant: Les navires hors dimensions seront dirigés de s'arrêter au symbole d'arrêt (0m). Les navires seront donc traités avec les unités AML s'ils s'arrêtent entre le symbole d'arrêt (0m) et 2m après le symbole d'arrêt (-2m).

Montant: Les navires hors dimensions seront dirigés de s'arrêter 1m après le symbole d'arrêt (-1m). Les navires seront donc traités avec les unités AML s'ils s'arrêtent entre 1m après le symbole d'arrêt (-1m) et 3m après le symbole d'arrêt (-3m).

Direction du navire	Zone de la position finale d'amarrage	
	De:	À:
Descendant	0m (symbole d'arrêt)	-2m (2m après l'arrêt)
Montant	-1m (1m après l'arrêt)	-3m (3m après l'arrêt)

Remarque: Un navire hors dimension traité avec l'AML s'arrêtant à l'intérieur des limites de tolérances spécifiées ci-dessus ne sera pas soumis à la violation (*Clause 40.(1) des Pratiques et procédures de la Voie maritime*).

Région Maisonneuve

Le 13 mars, 2015

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721